



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information : statistiques
des économies basées sur les ressources naturelles**

Rapport du Groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande faite par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session (voir E/2012/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles. Le rapport fait la synthèse de la première réunion du Groupe et présente des informations sur le mandat, le programme de travail et la nomenclature proposés, conformément à la demande formulée par la Commission à sa quarante-troisième session. La Commission est invitée à prendre acte du rapport.

* E/CN.3/2013/1.



Rapport du Groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

I. Introduction

1. L'initiative commune de la Mongolie et de l'Australie visant à créer le Groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles a été examinée et adoptée par la Commission de statistique de l'ONU lors de sa quarante-troisième session, tenue à New York, du 28 février au 2 mars 2012 (voir E/2012/24, chap. I.B, décision 43/108).

2. La principale mission du Groupe d'Oulan-Bator consiste à élaborer des consignes méthodologiques et pratiques sur la mesure statistique des économies basées sur les ressources naturelles¹. Le Groupe d'étude d'Oulan-Bator proposera également des recommandations en établissant les meilleures pratiques au niveau des concepts et méthodes afin de recenser les activités et les investissements dans l'industrie minière, et d'évaluer précisément la contribution de cette dernière à l'économie de même que ses répercussions sur d'autres secteurs sociaux et économiques au sein du cadre du Système de comptabilité nationale. Dans ses travaux, le Groupe cherche par ailleurs à collaborer avec les pays dont les économies sont basées sur les ressources naturelles. Le Groupe élaborera également des recommandations pratiques axées sur l'évaluation des incidences de l'industrie minière sur l'environnement et visant à garantir l'exhaustivité, la fiabilité, l'exactitude, l'actualité et la comparabilité des données statistiques pertinentes.

II. Rapport d'activité

3. Au total, 21 représentants de 13 pays et organisations internationales ont participé à la première réunion du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques pour les économies basées sur les ressources naturelles, qui s'est tenue à Oulan-Bator du 20 au 22 août 2012.

4. Le Groupe d'étude d'Oulan-Bator compte actuellement des représentants issus des pays suivants : Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Lesotho, Madagascar, Mexique, Mongolie, République islamique d'Iran, et Vietnam. Les organisations internationales suivantes sont également membres du Groupe : le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

5. Lors de sa première réunion, le Groupe d'Oulan-Bator a débattu du mandat et des sujets qui seront examinés dans le cadre du programme de travail. Il a également créé un Comité directeur ainsi qu'un Groupe d'experts pour gérer et conduire le programme de travail. Il a par ailleurs été décidé que le Groupe organise des réunions en face à face ainsi qu'un forum de discussion électronique afin de faire progresser le programme de travail.

¹ Un complément d'information sur le Groupe d'Oulan-Bator est proposé à l'adresse suivante : http://web.nso-mn/ub_city_group/.

6. La première réunion du Comité directeur du Groupe d'Oulan-Bator se tiendra au sein de la Fédération de Russie en septembre 2013.

III. Plan de travail pour 2013

A. Historique

7. Il est absolument nécessaire d'élaborer des directives sur la meilleure manière de mesurer les activités de l'industrie minière et liées à celle-ci et de les présenter dans des statistiques publiées. Le Groupe d'Oulan-Bator s'efforcera de répondre à ce besoin dans le cadre de son programme de travail, lequel sera dirigé par le Groupe d'experts et placé sous l'égide du Comité directeur.

8. Dans le cadre de ses travaux, le Groupe d'Oulan-Bator s'appuiera sur des normes internationales pertinentes, dont le Système de comptabilité nationale², la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique³, le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale⁴, le manuel des statistiques des finances publiques⁵, le Système de comptabilité environnementale et économique⁶, les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques ainsi que le manuel sur l'indice des prix à la consommation⁷ et le manuel sur l'indice des prix à la production⁸.

9. Bien que le Groupe d'Oulan-Bator n'ait pas pour mission de réexaminer les concepts qui sous-tendent ces normes, il peut néanmoins proposer des développements afin de garantir une évaluation efficace des activités de l'industrie minière et afférentes. Il convient de souligner que ces normes portent en général sur des questions conceptuelles plutôt que sur des mesures concrètes.

10. Le Groupe d'Oulan-Bator espère que les membres du groupe de travail produiront ensemble un manuel sur la mesure des activités de l'industrie minière et connexes du point de vue économique, social et environnemental. Le présent manuel bénéficie de l'approbation de la communauté statistique internationale sur ce qui constitue une « meilleure pratique » afin de mesurer les activités liées aux ressources.

² *System of Nations Accounts 2008* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29).

³ *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)*, Études statistiques, série M, n° 4, Rev.4 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.25).

⁴ *Balance of Payments and International Investment Position Manual : Six Edition (BPM 6)* (Washington, Fonds monétaire International, 2001).

⁵ *Government Finance Statistics Manual 2001* (Washington, Fonds monétaire International, 2001).

⁶ *System of Environmental-Economic Accounting : Central Framework* (publication des Nations Unies, à paraître).

⁷ *Consumer Price Index Manual : Theory and Practice* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2004).

⁸ *Producer Price Index Manual: Theory and Practice* (Washington, Fonds monétaire International, 2004).

B. Programme de travail

11. Le Groupe d'Oulan-Bator a créé quatre grands champs de travail axés sur les activités suivantes :

a) Élaboration d'un système harmonisé d'indicateurs standard pour la collecte de données;

b) Évaluation de l'incidence de l'industrie minière sur les économies et élaboration des questions méthodologiques et des recommandations pratiques pour démontrer cette incidence à travers les statistiques officielles;

c) Développement de méthodologies et d'indicateurs pour évaluer l'incidence du secteur minier sur les secteurs sociaux; et

d) Élaboration de recommandations pratiques pour évaluer les incidences de l'industrie minière sur l'environnement.

12. La plupart des activités réalisées dans le cadre de ces champs de travail seront menées simultanément, à l'exception de l'élaboration d'indicateurs standard pour la collecte de données. Ce champ de travail nécessitera une consultation avec les utilisateurs et les décideurs afin de s'assurer de la pertinence des données en ce qui les concerne. Les travaux sont examinés de manière plus détaillée dans la section D ci-dessous.

13. Le travail à réaliser est présenté dans les grandes lignes ci-dessous. Étant donné que l'élaboration d'un ensemble adéquat d'indicateurs standard est l'étape la plus cruciale, ces travaux fourniront des éléments de réflexion au Comité directeur lors de la réunion de 2013 et constituent un point de départ solide pour les activités des trois autres champs de travail. Toutefois, si on espère que le Groupe d'experts rende compte de ses conclusions, on s'attend également à ce que les activités réalisées dans le cadre des autres champs de travail fournissent à leur tour des informations sur les indicateurs.

14. Comme précisé précédemment, les données résultant de ces travaux serviront à constituer un manuel destiné aux agences statistiques nationales et à d'autres utilisateurs. Il conviendra d'élaborer la structure de ce manuel aussi tôt que possible afin d'en débattre lors de la réunion du Comité directeur en 2013.

C. Plan de travail pour 2013

15. Le Groupe d'experts soumettra au Comité directeur des rapports biannuels sur l'état d'avancement des travaux. Le Groupe d'Oulan-Bator rédigera un rapport final sur les résultats, dont un manuel, qui sera remis à la Commission de statistique en 2017. Après avoir attribué les responsabilités des sujets et champs de travail spécifiques, un calendrier plus détaillé sera établi.

16. Les travaux suivants seront réalisés en 2013 :

a) Diffusion des documents pertinents actuellement accessibles au public;

b) Lancement du débat sur l'harmonisation des indicateurs (via le forum électronique);

- c) Élaboration d'un ensemble de questions à poser dans les discussions avec les utilisateurs;
- d) Discussion des indicateurs avec les décideurs et d'autres utilisateurs;
- e) Compte rendu des conclusions au Groupe;
- f) Préparation d'un rapport sur l'harmonisation du système d'indicateurs standard pour la collecte de données à soumettre au Comité directeur;
- g) Préparation d'une version préliminaire du manuel à débattre lors de la réunion du Comité directeur;
- h) Attribution des responsabilités des champs de travail spécifiques;
- i) Avant la prochaine réunion du Comité directeur en 2013, le Groupe d'experts précisera aux membres par courriel les tâches à accomplir relevant de champs de travail spécifiques;
- j) Organisation de l'ordre du jour de la réunion en septembre 2013;
- k) Établissement d'un calendrier pour les futurs travaux sur le Groupe d'Oulan-Bator en 2014, et ce, pour chaque champs de travail.

D. Aperçu détaillé de chaque champ de travail

17. Champ de travail 1 : Élaboration d'un système harmonisé d'indicateurs standard pour la collecte de données :

- a) Chercher à comprendre les problèmes rencontrés par les décideurs au sein d'économies caractérisées par une forte activité basée sur les ressources naturelles;
- b) Établir une liste des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux afin d'informer les décideurs et la communauté dans son ensemble sur ces problèmes, et notamment la fourniture d'une aide pour assurer une comparabilité internationale;
- c) Déterminer la meilleure manière de présenter les informations économiques, sociales et environnementales relatives à l'industrie minière afin d'en faciliter la compréhension et l'analyse;
- d) Déterminer la meilleure manière de diffuser les informations relatives à l'industrie minière et aux activités qui s'y rapportent; et
- e) Inclure des questions connexes soulevées dans le cadre de la discussion de points déjà à l'examen ou à la demande du comité directeur.

18. Champ de travail 2 : Évaluation de l'incidence de l'industrie minière sur les économies et élaboration de recommandations méthodologiques et pratiques sur la manière de démontrer cette incidence à travers les statistiques officielles :

- a) Évaluation de la production de l'industrie minière en termes de quantité et de valeur;
- b) Mesure des prix des produits minéraux, de l'incidence des prix minéraux sur les termes de l'échange, ainsi que des répercussions sur les termes de l'échange induites par l'industrie minière;

- c) Mesure de la consommation intermédiaire au sein de l'industrie minière, et notamment des sources d'énergie;
- d) Mesure de l'excédent d'exploitation minier brut;
- e) Mesure de l'inventaire minier;
- f) Mesure de l'investissement en capital fixe de l'industrie minière (par exemple les dépenses courantes et prévues, le stock de capital, les services tirés du capital, la consommation des dépenses en capital fixe);
- g) Mesure des investissements financiers (notamment des investissements étrangers, tant directs et de portefeuille) ainsi que des revenus associés, dont les bénéfices non répartis;
- h) Mesure de l'impact de l'industrie minière sur les statistiques du commerce, et notamment de la cohérence avec les statistiques de production;
- i) Mesure de l'exploitation, des découvertes et des réserves en sous-sol des ressources minérales;
- j) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur les finances publiques, et notamment de la fiscalité minière;
- k) Mesure de la productivité dans l'industrie minière;
- l) Mesure de l'activité de construction associée à l'industrie minière;
- m) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur les transports;
- n) Mesure d'autres activités économiques visant à soutenir l'industrie minière, notamment du rôle de l'analyse des intrants et extrants;
- o) Mesure des répercussions économiques « en aval » de l'industrie minière, et notamment de la fabrication de produits miniers;
- p) Mesure de l'infrastructure sur laquelle s'appuie l'activité minière;
- q) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur le revenu national, notamment des revenus de la balance des paiements liés à l'industrie minière et mesure du produit intérieur brut réel et du revenu national net disponible réel;
- r) Mesure de la richesse nationale;
- s) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur les économies régionales (notamment les prix régionaux et les marchés du logement régionaux);
- t) Problèmes de mesure généraux, et notamment les interactions avec les entreprises multinationales, les problèmes de confidentialité, parvenir à assurer la cohérence des informations émanant de sources diverses ainsi que de ces dernières à travers le développement d'une approche coordonnée pour les projets miniers d'envergure, et la mesure de l'activité minière informelle;
- u) Mesure de l'achat des biens et services produits au niveau national;
- v) Normalisation des unités de mesure; et
- w) Inclusion de questions connexes soulevées pendant les discussions de points déjà à l'examen ou à la demande du Comité directeur.

19. Champ de travail 3 : Élaborer des méthodologies et des indicateurs pour évaluer l'incidence de l'industrie minière sur le secteur social. Ce champ de travail est subdivisé dans les quatre catégories suivantes afin de pouvoir recourir à l'expertise adéquate :

- a) Main-d'œuvre :
 - i) Mesure de l'emploi dans l'industrie minière;
 - ii) Mesure des caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre minière;
 - iii) Mesure de l'emploi dans les activités liées à l'industrie minière;
 - iv) Mesure de l'incidence de l'offre de main-d'œuvre sur d'autres parties de l'économie résultant de l'évolution de la demande en main-d'œuvre de l'industrie minière;
- b) Revenus :
 - i) Mesure des traitements et salaires dans l'industrie minière (totaux et moyennes);
 - ii) Mesure de la répartition des revenus miniers, notamment selon le sexe;
- c) Santé et productivité :
 - i) Mesure des conditions de travail des ouvriers et des relations industrielles au sein de l'industrie minière;
 - ii) Mesure des compétences et des capacités liées à l'industrie minière, notamment les vacances de poste et la pénurie de compétences;
 - iii) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur la santé des ouvriers et de la communauté en général;
- d) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur les questions sociales :
 - i) Mesure des travailleurs qui effectuent un trajet en avion et en voiture, notamment des répercussions sur les demandes de services sociaux;
 - ii) Mesure des flux migratoires internes et internationaux liés à l'industrie minière (notamment les transferts de fonds);
 - iii) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur la pauvreté;
 - iv) Mesure des répercussions sociales du déplacement de la population dû à l'activité minière;
 - v) Mesure de l'incidence de l'industrie minière sur l'éducation et la formation;
- e) Inclusion de questions connexes soulevées pendant les discussions sur des points déjà à l'examen ou qui sont posées par le comité directeur.

20. Champ de travail 4 : Élaboration de recommandations pratiques pour mesurer l'incidence de l'industrie minière sur l'environnement :

- a) Mesure de la demande directe et indirecte de l'industrie minière en intrants environnementaux, marchands et non marchands, en notamment la mesure en terme de valeur;

- b) Harmonisation des définitions des indicateurs reflétant les besoins internes et internationaux;
- c) Mesure des émissions (dans l'air et l'eau) ainsi que des déchets générés par l'industrie minière;
- d) Mesure des dégâts causés aux terres (notamment aux terres agricoles) et aux écosystèmes par l'activité minière et toute activité de remise en état ultérieure;
- e) Mesure de la durabilité de l'activité minière;
- f) Mesure de l'impact environnemental de l'activité économique « en aval » de l'industrie minière;
- g) Mesure de l'impact de l'industrie minière sur la croissance verte et l'économie verte; et
- h) Inclusion de questions connexes soulevées pendant les discussions sur des points déjà à l'examen ou à la demande du Comité directeur.

IV. Mesures que la Commission est appelée à prendre

21. La Commission souhaitera éventuellement prendre note du programme de travail susmentionné ainsi que du mandat du Groupe d'Oulan-Bator présenté dans l'annexe du présent rapport.

Annexe A

Mandat du groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

1. Le Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles jouera un rôle de premier plan dans la définition de meilleures pratiques internationales dans le domaine de la mesure statistique des économies basées sur les ressources naturelles. Le Groupe d'Oulan-Bator s'efforcera à ce titre de concrétiser les objectifs suivants :

a) Jouer un rôle déterminant dans l'élaboration des consignes méthodologiques et pratiques et des recommandations, en utilisant toutes les meilleures pratiques théoriques et méthodologiques, afin de recenser rationnellement les activités de l'industrie minière et d'évaluer précisément sa contribution à l'économie et ses répercussions sur le secteur social et l'environnement au sein du cadre du Système de comptabilité nationale;

b) Servir de forum où les organisations nationales et internationales de statistiques et autres parties prenantes peuvent partager leurs compétences;

c) Collaborer avec les Nations Unies et ses institutions en vue de développer et d'améliorer les méthodologies et les standards statistiques pour les statistiques sur les ressources naturelles et fournir un appui dans ce domaine;

d) Concevoir des manuels et des recommandations pratiques qui garantissent la portée, la fiabilité, l'exactitude et la pertinence des données statistiques et qui sont basées sur les meilleures pratiques, en vue d'appuyer les efforts des pays dotés d'un secteur minier prédominant en vue de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale, le Système de comptabilité économique et environnementale et le cadre révisé pour le développement des statistiques environnementales. Cela passera par l'instauration de la dernière version de la Classification internationale type des industries comme la classification de secteur adéquate pour l'industrie minière.

2. Le groupe se penchera également sur les questions suivantes :

a) La confidentialité;

b) Les résultats adéquats (la mise en œuvre des meilleures pratiques décrites dans n'importe quel manuel produit par exemple); et

c) Les stratégies de collecte de données.